

Du tac au tac !

Autor(en): **Fridolin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **79 (1952)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-228150>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

les mieux établies, fait rentrer dans sa coquille le plus hardi des novateurs, allonge les séances des conseils de la nation, des cantons, des communes.

Se trouvera-t-il un jour un statisticien pour exprimer en chiffres, en francs et en centimes, ce que coûtent aux collectivités tous les « mais » coulant en sources intarissables de toutes les bouches ? ce qui aurait probablement comme effet de diminuer les

Du tac au tac !

Jaquinod était un braconnier incorrigible, aussi eut-il souvent maille à partir avec la maréchaussée. Cette fois-là, elle l'avait très sérieusement soupçonné de quelque nouveau méfait commis au préjudice d'un certain troupeau de chamois. Les gendarmes l'avaient bel et bien repéré avec leurs jumelles et avaient même reconnu les empreintes de ses pas sur la neige fraîche ; toutefois, ils n'avaient pu réussir à le prendre sur le fait.

Bien entendu, Jaquinod niait formellement être pour quoi que ce soit dans l'affaire. Pour jeter du lest, il voulait bien convenir être allé de temps à autre voir si les chamois pâturaient toujours au même endroit, mais ce n'était pas lui qui avait tiré. Et il maintenait *mordicus* ses dires.

Le gendarme en civil essaya de le cuisiner à toutes les sauces, mais rien n'y fit, pas moyen d'obtenir qu'il se mette... « à table ».

A bout d'arguments, pointant sa canne contre lui, il lui avait fait, à brûle-pourpoint :

— Ecoute, Jaquinod, m'est avis qu'au bout de ma canne, je tiens un mauvais gueux...

— Reste à savoir à quel bout, monsieur le gendarme, répond le braconnier en se découvrant poliment.

Fridolin.

« mais » qui empoisonnent toutes les conversations.

Dire que ce terrible petit mot peut aussi se charger de douceur et marquer l'approbation ! C'est toutefois si rare que je ne m'attends pas à voir un seul de mes milliers de lecteurs murmurer, un sourire malin au coin de l'œil, après avoir lu ces lignes :

— Mais vous avez raison, Monsieur.
Jean du Cep.

Résultats du concours de janvier

Moins nombreux que l'habitude furent nos « mots-croisistes » heureux dans la transcription de leur grille. C'est que, cette fois-ci, certaines définitions ne sautaient pas à l'esprit spontanément. Ce qui fait écrire à M. Claude Pahud : « Toujours mieux, bravo ! » et à M. Alfred Magnin : « Pleinement d'accord avec tous ceux qui félicitent M. Elophe. »

Les lauréats, après tirage au sort, sont :

M. Claude Pahud, Lucens.

Mme Renée Heer, 38, av. Dapples, Lausanne, Nemo.

Mme Alice Capt, Pré-Fleuri 4, Lausanne.

Mlle Claudine Dutoit, Yvonand.

M. Louis Chamorel, Gryon s/Bex.

M. Léon Cuénoud, ing., 96, rue de la Serrette, Genève.

« Chez Perrette », av. Juste-Olivier 12, Lausanne.

M. André Paillard, av. Vinet 16, Lausanne.

M. Durgniat, chalet La Cité, Col des Mosses.

M. A. Magnin, av. du Midi 2, Montreux.

M. Edouard Mottier, Leysin.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par tirage au sort et qui auront envoyé d'ici au 29 février 1952 une « grille » conforme à la « grille originale », à l'Imprimerie Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne.

Chers amis et collaborateurs,

Dernier délai pour la remise des articles et copies diverses :

le 25 de chaque mois, au plus tard.